

Taxe d'habitation & redevances TV

Par **Sergy**, le **11/05/2009** à **15:05**

Bonjour,j'ai acheté en 2007 une maison d'habitation pour en faire mon habitation principale après travaux.D'un commun accord entre l'ancien propriétaire et moi même il continuait à y résider.En ce début d'année 2009 nous avons décidé d'y vivre ensemble en union libre.

Voici mes questions;

Qui sera redevable de la taxe d'habitation & des redevances TV en 2009 pour ce logement ?
Est-il envisageable que nous le soyons tout les deux pour ces deux taxes ?